

## CE Industriel Décembre 2018

### Résultats Fin Novembre 2018 :

- Chiffre d'affaires = 2 531 Millions€ en hausse de 3%
- Résultat d'exploitation en baisse = 109M€ (-40% par rapport à l'année dernière). L'impact grève pèse pour -36millions€
- **Effectif = 7872. Toujours beaucoup d'heures supplémentaires (345 000h.), symptomatique d'un sous-effectif structurel.**
- Nouveaux très gros contrats : 550millions€ avec Air China (support moteur GE90-115 pour 15 ans) et Air Cote d'Ivoire (support équipement 6 A320).
- Delta Airlines effectuera des Checks A 777 à Narita

On constate, malgré des recettes quasi stables, une chute des bénéfices générés par la maintenance en 2018 (- 40%). Cette présentation culpabilisante est le résultat de l'obstination de notre direction dans des logiques de régressions sociales qui ont entraîné des grèves à la maintenance.

G. Mortreux : « *Sur les résultats : la baisse d'heures de vols due à la grève NAO aboutit à une baisse des recettes pour la DEA, nous avons aussi eu la perte de contrat Alitalia, les coûts matières moteurs ont augmenté et nous subissons une perte de marge... La tension d'effectif est réelle mais nous allons investir en 2019 dans l'industriel. Sur l'AWACS nous avons eu un décalage de réception d'un kit qui impact la prévision de charge.* »

**Mais toujours rien sur des hausses de salaires pour remercier le personnel de la DGI !**

Avec les récentes annonces de l'arrêt de JOON et des changements de configuration cabines, la charge de travail va augmenter en 2019 !

Mais il ne reste plus assez de personnels à la maintenance pour effectuer l'intégralité du travail.

Produit d'une politique d'attrition et d'un manque de vision, le sous-effectif touche toutes nos activités et la direction multiplie la sous-traitance des chantiers/activités.

La maintenance doit embaucher et revaloriser nos carrières.



## Relation financière entre le CE Industriel et le CCE dans le cadre des activités sociales et culturelles

Pour rappel, nous avons pris il y a 4 ans notre mandat à la tête du CE Industriel. Nos prédécesseurs nous avaient laissé une situation catastrophique : un CE en cessation de paiement et criblé de dettes. Nous avons dû fournir un énorme travail pour assainir la situation et comprendre pourquoi notre CE était en état d'abandon.

L'une des problématiques était la relation financière entre notre CE et le CCE.

Fin 2015, nous nous sommes aperçus que notre CE sur-cotisait au CCE pendant que d'autres CE sous-cotisaient (ce qui leur permettait d'offrir en interne de bien meilleures prestations qu'à l'Industriel). C'est pourquoi en 2016, nous avons décidé d'inverser nos flux avec le CCE pour renégocier l'accord de participation des CE vers le CCE, pour qu'il soit plus équitable.

Nous avons négocié pendant un an avec les autres CE et le CCE afin de trouver un nouvel accord plus juste. **Il a été signé en début d'année 2017.** Nous avons ensuite re-normalisé nos flux avec le CCE.

**\* Historique 2016 : Suite à notre inversion des flux, pour ne pas mettre en péril le CCE et pour qu'il puisse continuer à assurer ses activités**, il fallait trouver un moyen de continuer à verser des subventions au CCE.

C'est pourquoi nous avons, tout le long de l'année 2016, signés 4 accords transitoires avec le secrétaire du CCE, le temps de laisser une chance à la négociation d'aboutir.

Ces 4 accords actaient que le CE Industriel verse 504 000€/mois au CCE, « dans l'attente d'une signature définitive intervenue en 2017 ».

Ces 4 accords actaient aussi que ces versements étaient accordés « **sous forme d'avance** », et que « **des compensations devaient être effectuées entre le CE Industriel et le CCE, une fois l'accord final de 2017 signé** ».

**\* En 2017**, un nouvel accord ASC est signé entre le CCE et tous les CE Sol d'Air France, nous avons donc fait le bilan financier pour établir les compensations prévues aux contrats : le résultat a fait apparaître une dette du CCE de **1 131 740€ en faveur du CE Industriel.**

Nous avons envoyé plusieurs courriers au secrétaire du CCE pour qu'il rembourse notre CE et, nous l'avons rencontré pour trouver une solution. Sans résultat.

Nous avons même fait une proposition amiable d'apurement des dettes (ou notre CE abandonnait une partie de la dette du CCE), mais les négociations autour de ce règlement à l'amiable piétinent.

C'est pourquoi aujourd'hui, au cas où aucun accord amiable ne peut être trouvé avec le CCE, nous demandons un mandat à la session du CE DGI pour pouvoir ester en justice et réclamer au CCE l'intégralité de la somme due.

Vote de la session / **POUR : Sud Aérien, UNSA**      **CONTRE : CGC, CFDT**

La CGT ne souhaite pas participer au vote.

Le mandat a été accordé, nous avons maintenant la possibilité d'ester en justice.

## Information du Bureau

- Toutes les machines à café dans les hangars et bâtiments seront changées en Janvier 2019 suite au changement de prestataire.
- Le repas de Noël (13 décembre) c'est très bien passé avec une fréquentation en hausse sur cette journée (3500).
- Nous allons faire 844 plateaux repas « spéciaux » pour les salariés travaillant les réveillons et les journées des 25 décembre et 1<sup>er</sup> Janvier.
- Bonne participation à la Bourse Sociale et Culturelle avec plus de 3500 avis d'imposition traités.
- Changement de toutes les caisses dans nos restaurants, des perturbations sont à prévoir...

---

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 06.37.91.20.51 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : [sudaf@wanadoo.fr](mailto:sudaf@wanadoo.fr)